



Séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2015

Le vingt-et-un septembre deux mille quinze à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, à la mairie de Saint Valery sur Somme, sous la présidence de Monsieur Stéphane Haussoulier, Vice-Président du Conseil Départemental de la Somme, Président de la Communauté de Communes Baie de Somme Sud, Maire de Saint-Valery-sur-Somme.

■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :

Maryline Davesne, absente excusée ayant donné procuration à Isabelle Toron
Daniel Chareyron, absent excusé ayant donné procuration à Stéphane Haussoulier

■ Secrétariat de séance :

Clémence Froissart-Senlis a été élue secrétaire de séance.

■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Monsieur Courtois signale qu'il y a une erreur dans le compte rendu de la réunion du 27 juillet 2015, sur le vote du point « Transfert compétence optionnelle « gestion du trait de côte » de Saint-Valery-sur-Somme au Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard » et propose de modifier le compte-rendu en ce sens : « Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, de transférer la compétence optionnelle « gestion du trait de côte » au profit du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard. »

Ces modifications intégrées, le compte rendu de la séance en date du 27 juillet 2015, a été adopté.

■ Remarques diverses

Néant

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Néant

Consultation marché conception/réalisation en vue de la transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception – choix du groupement retenu

Cette étape est nécessaire pour clôturer la procédure débutée en 2013, et ainsi pouvoir rencontrer les éventuels financeurs. Le projet nécessite un cofinancement important pour aboutir. Le choix d'un marché en conception/réalisation permettait de garantir les délais et le prix de réalisation de la transformation de l'édifice. Un programme avait à l'époque été élaboré : un office de tourisme, un espace culturel, un espace séminaire et polyvalent, un espace restauration, un espace administratif, un espace technique.

Monsieur le Maire présente le projet retenu par le jury de concours réuni le 4 septembre 2015.

La commune de Saint-Valery-sur-Somme est la seule commune de la Côte Picarde à posséder une capacité d'hébergement permettant d'envisager un produit permettant d'organiser des séminaires en semaine et hors saison (entre octobre et mars). Ce potentiel économique est important pour le projet de transformation de l'entrepôt des sels.

M. Neuwillers rappelle qu'il n'était, au départ, pas favorable au projet, mais qu'il a préféré participer aux débats afin d'être au cœur des échanges. Il sera vigilant sur les coûts d'exploitation de l'équipement, le stationnement des véhicules et le reste à charge des valéricains.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est tout autant attaché à ces aspects du projet et confirme que la commune a des atouts patrimoniaux pour que les valéricains ne soient pas impactés par la réalisation de l'équipement.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés publics ;

Vu la délibération en date du 14 octobre 2013 portant « désignation d'un nouvel assistant à maîtrise d'ouvrage en vue d'assister la commune dans la transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, de tourisme d'affaires et de réception ;

Vu la délibération en date du 14 octobre 2013 portant sur « la consultation marché de conception/réalisation en vue de la transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception – composition du jury et détermination de la prime » ;

Vu la délibération en date du 16 décembre 2013 portant « détermination des candidats admis à concourir dans le cadre du marché de conception/réalisation en vue de la transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception » ;

Vu l'avis du jury en date du 24 février 2014,

Vu la délibération en date du 29 avril 2014 présentant « les offres reçues dans le cadre de la consultation pour le marché de conception-réalisation en vue de la transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception » - passage en procédure négociée suite à une procédure infructueuse ;

Vu la délibération en date du 27 juillet 2015

Vu l'avis du jury en date du 4 septembre 2015 ;

Vu le rapport,

Considérant que le conseil municipal a décidé de transformer l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception et de conclure à cet effet un marché de conception-réalisation, conformément aux dispositions du code des marchés publics ;

Considérant qu'après avoir été sélectionnés, cinq groupements candidats ont remis une offre pour la conception et la réalisation de cet équipement communal,

Considérant que par son avis du 4 septembre 2015, le jury, régulièrement convoqué et disposant du quorum nécessaire, a préconisé de retenir l'offre du groupement **QUILLE CONSTRUCTION** ;

Considérant que le marché aura pour objet la conception et la réalisation de la transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception, pour un prix global et forfaitaire de 8 439 000 €HT ;

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal :

- Approuve le choix par le jury d'attribuer le marché de conception-réalisation de la transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception, au groupement conduit par **QUILLE CONSTRUCTION**,

2 abstentions : Sylvie Marie et Denis Courtois

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de conception-réalisation de la transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception et toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération

2 abstentions : Sylvie Marie et Denis Courtois

- Autorise Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire relatif à ce projet

3 abstentions : Sylvie Marie, Denis Courtois et Pascal Neuvillers

Consultation marché conception/réalisation en vue de la transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception – demandes de subventions

Monsieur le Maire a présenté le projet de transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception.

Le coût prévisionnel des travaux pour la réalisation de cette transformation est fixé à 8 439 000 euros HT suite à la procédure de consultation.

Des subventions pourraient être sollicitées auprès de l'Europe, de l'Etat (DETR, Ministère de la Culture), de la Région et du Département

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à la majorité,

- d'approuver la transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception
- d'approuver le plan de financement
- de charger Monsieur le Maire à solliciter l'Europe, l'Etat, la Région et le Département
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération

1 abstention : Denis Courtois

Rénovation des vestiaires du stade de football : choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que la commune a projeté de rénover et de mettre en conformité les vestiaires de son stade de football ainsi que la création d'un club house.

Afin de mener à bien cette opération, il y a lieu de s'entourer des services d'un architecte maître d'œuvre. Une consultation selon la procédure adaptée a été organisée pour y pourvoir.

2 agences d'architecture ont remis une offre. La mieux disante au vu des critères de la consultation est celle présentée par le cabinet Evolu architecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition du cabinet Evolu Architecture, et de conclure avec cette société un marché de maîtrise d'œuvre (mission de base + OPC) d'un taux de 12% (10.3%+1.70%)
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché, les éventuels avenants et tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Rénovation des vestiaires du stade de football : demandes de subventions

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Fédération Française de football pour la création d'un club house et la mise en conformité d'un ensemble vestiaire pour un classement fédéral. Les subventions maximales attendues sont de 40 000 € pour la réalisation d'un club house et 20 000 € pour la mise en conformité d'un ensemble vestiaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football et auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation de ce projet.

En marge de ce projet de réfection, M. le Maire signale que les membres de la commission adhoc, à l'occasion de sa dernière réunion, ont envisagé de créer un terrain de football à 5 en gazon synthétique pour alléger l'occupation du terrain principal. Cet équipement, compte tenu des mesures requises par la Fédération, pourrait être positionné à proximité du terrain principal. La FFF peut également donner des subventions pour la création de cet équipement (80 000€ maximum). A ce titre, M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour la création de ce terrain synthétique auprès des instances fédérales du football, mais également auprès CNDS et du Département de la Somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football, du CNDS, de la Région et du Département de la Somme pour la création d'un terrain de football à 5 en gazon synthétique.

Service « eau et assainissement » : Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la mise en place des nouveaux contrats et leur suivi

Monsieur le Maire rappelle que les contrats de prestations nécessaires au bon fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement géré en régie arrivent à échéance au 31 décembre 2015. En conséquence, il y a lieu de s'assortir des services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé afin d'organiser la consultation des entreprises.

Par ailleurs, lors de cette consultation, a été demandé le chiffrage de missions de contrôle du prestataire pour la durée du contrat à intervenir (4 ans).

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu 1 proposition de bureau d'études et 4 lettres d'excuses. Le bureau d'Etudes VERDI a proposé la phase de consultation au prix de 6 490 € HT, et la phase de missions de contrôle au prix de 5 020 €HT/an (sur 2 ans).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition de la Société Verdi, pour ce qui concerne :

- la phase de consultation pour un montant de 6 490 euros HT
- les missions de contrôle pour un montant annuel de 5 020 euros HT (sur 2 ans)

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Service « eau et assainissement » : consultation pour les contrats de service

Monsieur le Maire rappelle que les contrats de prestations nécessaires au bon fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement géré en régie arrivent à échéance au 31 décembre 2015. En conséquence, il y a lieu de lancer une consultation des entreprises pour ces contrats qui ont une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour trouver les entreprises qui effectueront les prestations de service pour l'eau et pour l'assainissement,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Contrat enfance-jeunesse 2015-2018

Monsieur le Maire explique que le contrat enfance et jeunesse qui fixe pour 4 ans les conditions du partenariat entre la commune, la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité Sociale Agricole est arrivé à échéance au 31 décembre 2014.

Un certain nombre d'actions sont éligibles et font l'objet de participations plafonnées de la CAF. Le contrat enfance jeunesse intègre les actions développées dans la précédente convention et reconduites, ainsi que des actions nouvelles.

La commune prévoit dans le cadre de ce nouveau contrat de poursuivre sa politique en faveur de la petite enfance et plus particulièrement de l'accueil des enfants en crèche.

La commune sollicite donc le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et demande le bénéfice de la prestation de service pour ces actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour une durée de 4 ans ainsi que les avenants pouvant s'y joindre.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte, tout avenant et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Délégation de maîtrise d'ouvrage – Aménagement de la rue d'Argoules

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la rue d'Argoules, répertoriée au titre des voiries d'intérêt communautaire. Toutefois, la Commune reste compétente en matière d'eau et d'assainissement.

Il serait avisé de profiter du chantier de voirie à venir pour effectuer les travaux qui s'imposent également dans ces domaines de compétences communales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de déléguer à la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud, la maîtrise d'ouvrage des travaux à entreprendre en matière d'eau et d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de déléguer à la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud la maîtrise d'ouvrage des travaux à entreprendre en matière d'eau et d'assainissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération

Questions et informations diverses

- ✓ Versement de subventions exceptionnelles au bénéfice des associations ayant participé aux manifestations culturelles locales

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de verser les subventions exceptionnelles aux associations ayant participé ou devant participé aux animations locales, telles que reprises dans les tableaux ci-annexés.

Fête Nationale 13 juillet 2015 et Fête de la Mer		
Repas et boissons offerts aux musiciens		
Bénéficiaire	Nature de la prestation	Montant de la subvention
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Valery-sur-Somme 241, rue de la Croix l'Abbé 80230 Saint-Valery-sur-Somme	- Buvette du 13 juillet : boissons offertes aux musiciens (batterie fanfare et bal populaire) 51 boissons à 1.50 euros - Repas et boissons offerts aux musiciens de la Fête de la Mer 2 repas à 10 euros 7 boissons à 1.50 euros	107 euros
Association 3D en Baie Mme Guerville 77, rue St Nicolas 80230 Saint-Valery-sur-Somme	-repas offerts aux musiciens de la Fête de la Mer 6 repas à 9 euros	54 euros

- ✓ Service « eau et assainissement » – loi « Oudin – Santini » - attribution d'un fonds de solidarité pour financer des actions de coopération internationale, menées dans le secteur de l'eau

Monsieur le Maire informe que la loi n°2005-95 du 9 février 2005, dite « loi Oudin – Santini » prévoit la création de lignes budgétaires spécifiques dans les budgets annexes de la collectivité pour permettre le financement d'actions de coopération internationale menées dans le secteur de l'eau. Elle permet de marquer ainsi l'engagement spécifique et régulier de la commune pour les actions de coopération internationale, contribuant à atteindre les objectifs mondiaux en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ce fonds de solidarité correspond à 1% des recettes perçues de l'utilisateur, incluant la redevance assainissement (pour la part communale uniquement) et la participation pour Raccordement à l'Egout (PRE).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de créer une ligne budgétaire spécifique dans le budget annexe « eau et assainissement » de la commune de Saint-Valery-sur-Somme pour permettre le financement d'actions de coopération internationale menées dans le secteur de l'eau,
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération
- ✓ Monsieur le Maire a interrogé dernièrement les membres du conseil municipal par messagerie électronique afin de connaître la position de chacun sur la problématique des migrants. Monsieur le Maire rappelle la position générale des élus pour que la commune soit là pour faciliter le cas échéant l'accueil de familles. Mais il faut que les personnes qui souhaitent s'investir dans ce processus, aient

une action véritable, un projet, une démarche globale pour accueillir ces personnes. Monsieur le Maire signale qu'en aucun cas il n'entendra le discours opposant les personnes défavorisées de la commune qui sont déjà prises en charge et les migrants : l'amalgame n'est pas acceptable.

Remarques des conseillers municipaux

M. Courtois intervient sur divers sujets :

- l'état d'avancement de la réfection du mur rue Haute des Remparts : le dossier est en cours de régularisation afin de trouver une solution qui convienne à l'ensemble des parties en présence
- interrogation sur le message électronique informant de la 1^{ère} récolte des pommes du Fruticetum qui a lieu le 25 septembre prochain.
- les plaques France Telecom claquent à chaque passage de véhicule dans la rue du Puits Salé : elles doivent être nettoyées. Si un nettoyage ne suffit pas les services techniques se mettront en relation avec le maître d'œuvre de l'opération.
- rue du Puits Salé : l'intensité de l'éclairage public devrait être modulée. Une solution doit être trouvée.
- rue du Puits Salé : demande pour implanter des potées de fleurs pour casser la largeur des trottoirs et mettre un peu de verdure dans ces espaces un peu mornes.

La Secrétaire de Séance

